



**Direction Générale des Services**

## **Conseil municipal du 31 janvier 2025 DELIBERATION**

Rapporteur : Stéphane LARTIGUE

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric LOUSTAU

**Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33**  
**Nombre de présent-e-s : 25**  
**Nombre de votant-e-s : 32**

**Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, Mme Anne BARBET, Stéphane LARTIGUE, Adjoints,  
M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, Mme Marie SAYERSE, Mme Françoise STIOPHANE, M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

**Etaient représentés :**

- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Sabine SALLE
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Patrick NAVARRO donne pouvoir M. Raymond VILLALBA
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY
- Mme Laurence DUPRIEZ donne pouvoir à Mme Yona TORCAL
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE

**Était absent non représenté :**

- M. Patrick MAILLET

### **7 – CLÉ DE RÉPARTITION ENTRE LES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Il apparaît que des agents dont les salaires et charges sont supportés par le budget du service de l'eau exercent également leur mission pour le service de l'assainissement. Il est donc nécessaire que ces charges soient supportées de façon identique par les deux budgets annexes. Il convient d'appliquer une clé de répartition comptable à hauteur de 50 % sur chacun de ces agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

La proposition de répartition de clé du budget annexe de l'eau vers le budget annexe de l'assainissement est la suivante :

SALAS Elisabeth  
DEYRIS Thomas

Gestion de la régie  
Assistant régie

50 %  
50 %

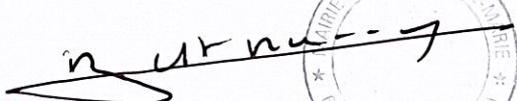
Après avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 13 janvier 2025,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

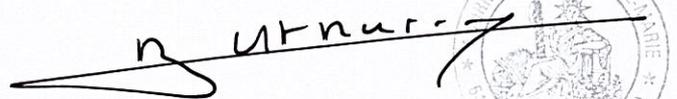
- **ADOpte** le présent rapport ;
- **APPROUVE** la répartition des salaires et charges telle que précisée ci-avant,
- **PRECISE** que cette répartition fera l'objet de réactualisation chaque année.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 31 janvier 2025.  
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 05/02/2025


Le Maire,



**Bernard UTHURRY**

